

Agreste Champagne-Ardenne

recensement agricole 2010

Premières tendances

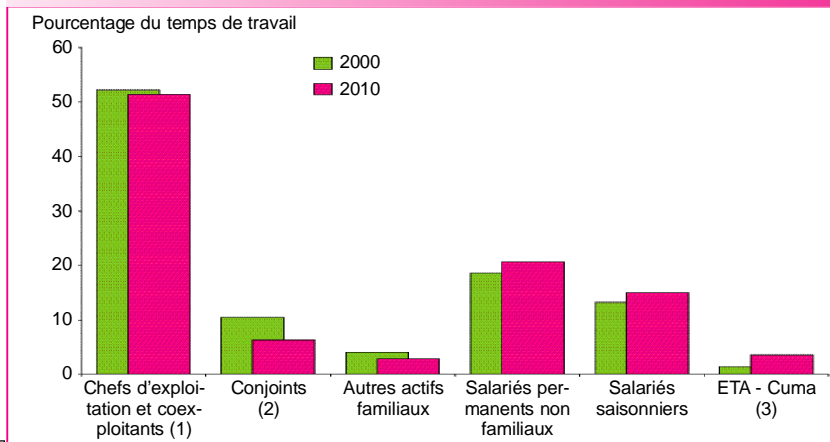
En 2010, la Champagne-Ardenne compte 24 575 exploitations. L'agrandissement des exploitations se poursuit, ce qui se traduit par une diminution de leur nombre. Dans le secteur de la production, les grandes cultures restent dominantes. Comme constaté en 2000, le travail familial demeure prépondérant au côté d'un salariat autre que familial qui se développe. L'externalisation du travail agricole d'une part et l'adhésion à un statut sociétaire des exploitations sont des tendances constatées dans l'ensemble des régions. En dix ans, le travail sur les exploitations s'est féminisé. Alors que le nombre d'exploitants et de coexploitants baissent au niveau national et plus particulièrement chez les hommes, celui des femmes augmente de 7,4 %. Cinq chefs d'exploitation ou premiers coexploitants sur dix ont plus de cinquante ans aujourd'hui contre quatre sur dix en 2000.

La Champagne-Ardenne au septième rang des effectifs agricoles

La Champagne-Ardenne compte 50 050 personnes actives sur une exploitation agricole, soit 5 400 de moins qu'en 2000 mais le pourcentage d'actifs agricoles champardennais sur les effectifs agricoles français gagne un point en passant de 4,2 % à 5,2 % ; la région se place ainsi au septième rang des effectifs agricoles. Ces actifs représentent 40 000 unités de travail annuel (UTA). En région, les besoins en travail diminuent de 6 % par rapport à 2000 à comparer à une baisse de 21,5 % au plan national. Les chefs d'exploitations et coexploitants, avec 20 600 UTA, fournissent 51 % du travail nécessaire au fonctionnement des exploitations agricoles et viticoles. Cette proportion reste stable entre les deux recensements. En revanche, si la participation des conjoints ou autres actifs familiaux reste une composante

importante et traditionnelle du partage du travail, elle passe de 15 % en 2000 à 9 % en 2010. Cette diminution est partiellement compensée par le développement du travail effectué par les établissements de travail agricole (ETA) et les coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) ; part qui double passant de 1,5 % à 3,6 %. La tendance à l'externalisation est similaire à celle observée dans les autres régions. En outre, la part du travail des salariés permanents passe de 19 % en 2000 à 21 % en 2010 pour la région alors qu'elle ne s'élève qu'à 17 % au niveau national. Une des explications se trouve dans la taille ou le regroupement des exploitations. La part du travail saisonnier s'établit quant à elle à 15 %, essentiellement dû à un effet viticulture.

La moitié du travail fourni par les chefs d'exploitation et coexploitants



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 - Champ : ensemble des exploitations

(1) Y compris conjoints de chefs d'exploitation ou de coexploitants, eux-mêmes coexploitants

(2) Conjoints non coexploitants de chefs d'exploitation ou de coexploitants

(3) ETA : Entreprises de travaux agricoles ; Cuma : Coopératives d'utilisation de matériel agricole

Poursuite de l'agrandissement des exploitations

En 10 ans, le nombre d'exploitations baisse de :
 21 % dans les Ardennes
 10 % dans l'Aube
 4,5 % dans la Marne
 30 % en Haute-Marne

10 % des exploitations les plus grandes contribuent à 42 % du potentiel de production standard de la région.

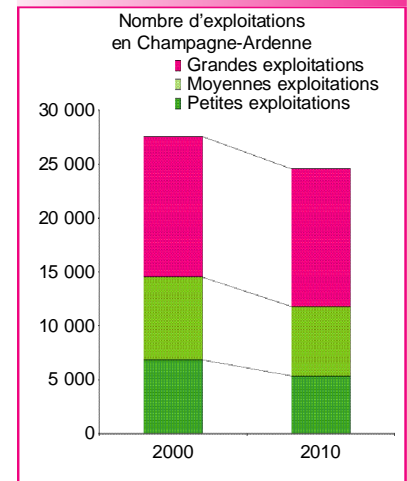
Une unité de travail pour 38 hectares en 2010.
 (37 hectares en 2000)

Dans les moyennes et grandes exploitations, une unité de travail annuel valorise 108 hectares en orientation céréales et oléoprotéagineux.
 (92 hectares en 2000).

La Champagne-Ardenne compte 24 575 exploitations en 2010 (5 % du niveau national). L'agriculture reste une composante forte de l'identité de la région et valorise 1,54 millions d'hectares de surface agricole utilisée (SAU), soit 60 % de la superficie totale de la région. Avec 3 000 exploitations en moins en dix ans, la baisse du nombre d'exploitations se poursuit. Cette évolution est cependant moins forte en région qu'au niveau national : - 10,8 % en dix ans en Champagne-Ardenne contre - 26 % en France. Les moyennes et grandes exploitations sont définies par un potentiel de production d'au moins 25 000 euros. Elles représentent 78 % des exploitations de la région (+ 3 points par rapport à 2000). Les grandes exploitations seules, dont le potentiel de production dépasse 100 000 euros, représentent 52 % de l'ensemble (+ 5 points). Au niveau national, les moyennes et grandes exploitations représentent 64 % et les grandes seules 33 %. Cet écart entre le niveau régional et national s'explique bien par le type de cultures présentes : les grandes cultures (céréales, oléagineux, protéagineux, betterave industrielle, pomme de terre) et la vigne. Les petites et moyennes exploitations enregistrent les plus fortes baisses en dix ans au bénéfice des grandes dont le nombre ne recule que de 2 %. Les exploitations viticoles et de culture de céréales se démarquent avec une

hausse des moyennes et grandes exploitations. A l'inverse les bovins lait et mixtes perdent respectivement 300 et 400 exploitations chacune en dix ans mais le nombre de bovins enregistre une baisse de - 6,7 %. Même si le nombre d'exploitations diminue globalement en Champagne-Ardenne, la surface agricole utilisée moyenne augmente de 6 hectares et s'établit à 63 hectares pour l'ensemble des exploitations et atteint 79 hectares (+ 5 hectares) pour les moyennes et grandes

Diminution plus forte du nombre de petites et moyennes exploitations



Source : Agreste - DRAAF Champagne-Ardenne - Recensements agricoles

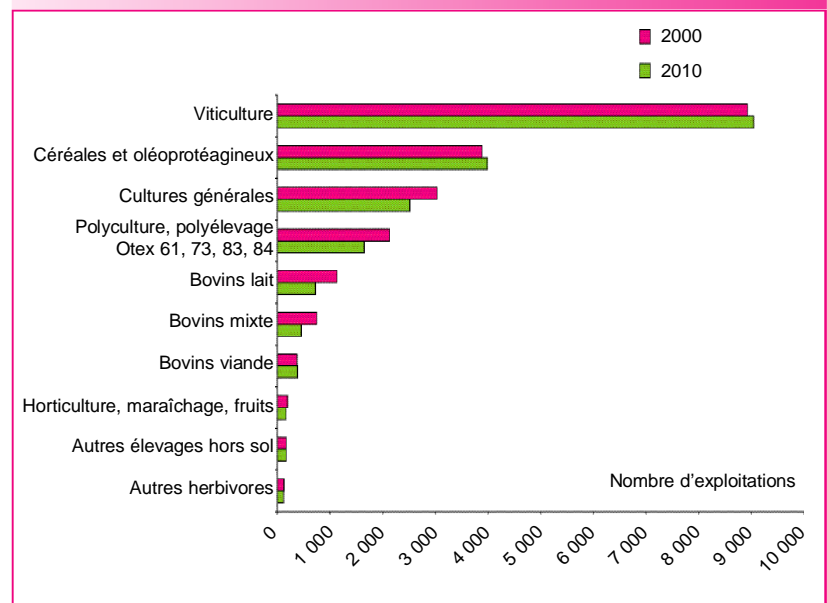
■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ Sur internet par commune, Cartographie interactive
 Données de cadrage
 Données détaillées

Suivez l'actualité du recensement sur :
www.agreste.agriculture.gouv.fr
 et sur
www.draaf.region.agriculture.gouv.fr

La moitié des exploitations en viticulture



Source : Agreste - Recensements agricoles
 Champ : moyennes et grandes exploitations

59 % des exploitants ont une formation agricole

Près de 60 % des exploitants (76 % pour les moins de quarante ans) ont une formation agricole et près d'un tiers d'entre eux sont titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole ou d'un brevet d'étude professionnelle agricole. Les exploitants de niveau baccalauréat agricole représentent 14 % de leur population (29 % pour les moins de quarante ans). En outre, 8 % des exploitants (21 % pour les moins de quarante ans) ont un niveau brevet de technicien supérieur agricole et 2 % ont un niveau de formation ingénieur ou équivalent. Par ailleurs, un quart des agriculteurs dirigeant de petites

exploitations ont une formation professionnelle qualifiante. Il sont deux sur quatre pour les moyennes exploitations et plus de deux sur trois pour les grandes. Enfin, 41 % des exploitants exerçant leur activité en viticulture ont une formation professionnelle qualifiante contre 61 % pour les autres. Il apparaît que 9 % des chefs d'exploitation et premiers coexploitants suivent un cycle de formation continue. La difficulté de concilier le temps nécessaire à la poursuite d'une formation et la conduite au quotidien d'une exploitation explique au moins en partie ce constat.

Environ un actif agricole sur deux travaille à temps complet sur une exploitation.

27 % des actifs agricoles sont salariés. (21 % en 2000).

*58 % des actifs agricoles champardenais permanents dans la Marne.
20,5 % dans l'Aube
12 % dans les Ardennes
9,5 % en Haute-Marne*

31 hectares de surface utilisée agricole pour un actif permanent. (28 hectares en 2000)

Vers un statut sociétaire des exploitations

Le statut juridique des exploitations a également changé en dix ans puisque la forme sociétaire civile occupe aujourd'hui une part non négligeable évaluée à 8 % et le niveau d'exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) a, quant à lui, augmenté passant de 15 % à 24 %. Dans la viticulture les exploitations restent majoritairement des exploitations individuelles pour 75 % d'entre elles, proportion en net recul (- 10 points) au profit du statut en EARL. Cette tendance de la dernière décennie vers l'adhésion à un statut en EARL ou société civile concerne les moyennes et grandes exploitations, les petites restant en très grande majorité individuelles. Un chef d'exploitation ou pre-

mier coexploitant sur deux est âgé de plus de cinquante ans. Les moins de quarante ans se retrouveront plus nombreux dans les exploitations en groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec) et les soixante ans et plus dans les exploitations individuelles, tous deux à hauteur de un sur quatre. Parmi les actifs, deux sur trois sont des hommes ; cette proportion ne varie quasiment pas d'un recensement à l'autre. Par contre, la région compte beaucoup plus de femmes exploitantes ou coexploitantes puisque leur part est passée de 27 % en 2000 à 31 % en 2010. Concernant les salariés permanents, un sur cinq est une femme en 2000 et un sur quatre en 2010.

Hors viticulture, 4,6 % des exploitations commercialisent leurs produits via des circuits courts.

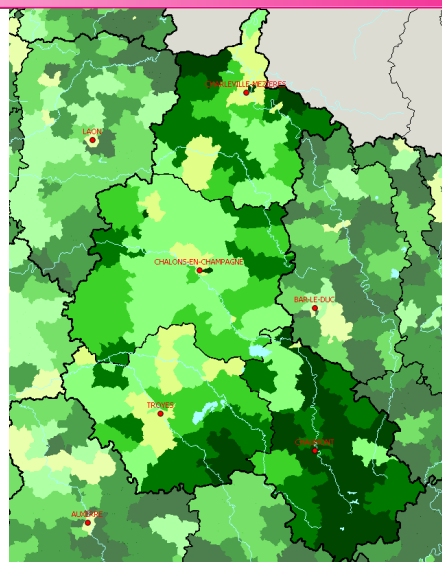
La certification « Agriculture biologique » pour un produit concerne 295 exploitations (1,2 %).

Une exploitation sur dix pratique une activité de diversification (transformation, hébergement, etc.).

Un chef d'exploitation sur cinq de moins de 40 ans

Pourcentage de moins de 40 ans dans l'ensemble des chefs et coexploitants par canton

- Moins de 15 % ou pas d'exploitation
- De 15 % à moins de 19 %
- De 19 % à moins de 23 %
- De 23 % à moins de 27 %
- 27 % et plus



Source : Agreste - Recensement agricole 2010
Champ : moyennes et grandes exploitations

54 600 hectares de luzerne pour la déshydratation dont les deux tiers dans la Marne.

Plus d'une exploitation sur deux est connectée à internet.

Un peu moins de 200 exploitations ont des installations de production d'énergies renouvelables pour la vente ou l'activité agricole de l'exploitation.

79 hectares en moyenne par exploitation

	Ardennes		Aube		Mame		Haute-Marne		Champagne-Ardenne		France métropolitaine	
	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000
Exploitations agricoles (milliers)	2,3	- 14,5	4,4	- 3,3	10,8	- 4,7	1,7	- 20,9	19,2	- 7,3	312	- 19,0
Chefs d'exploitation et coexploitants (milliers de personnes)	3,1	- 9,4	5,7	+ 0,6	13,1	- 0,1	2,7	- 14,1	24,7	- 2,9	423	- 13,0
Salariés autres que familiaux (milliers de personnes)	0,6	- 1,8	2,3	+ 26,7	7,3	+ 5,6	0,4	- 10,3	10,6	+ 8,2	148	- 5,0
Travail agricole (milliers d'UTA)	4,1	- 17,0	8,5	- 2,0	22,1	-	3,4	- 22,5	38,1	- 5,0	651	- 20,0
Superficie agricole utilisée (milliers d'hectares)	294,2	- 1,8	370,3	- 0,9	551,7	- 0,6	300,8	- 1,2	1 516,1	- 1,0	25 096	- 2,0
Superficie agricole utilisée moyenne (hectares)	128,1	+ 14,8	83,7	+ 2,5	50,9	+ 4,3	180,6	+ 25,0	78,9	+ 6,8	80	+ 22,0
Nombre de bovins (milliers de têtes)	261,6	- 4,2	53,2	- 14,8	67,7	- 12,7	205,2	- 5,4	587,8	- 6,7	18 613	- 3,0
Agriculture biologique (nombre d'exploitations)	68	-	50	-	97	-	47	-	262	-	14 700	-
Commercialisation via des circuits courts (nombre d'exploitations non compris viticulture)	249	-	194	-	214	-	104	-	761	-	50 691	-

Source : Agreste - Recensements agricoles

Champ : Ensemble des moyennes et grandes exploitations (évolutions en %)

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ **Le travail effectué sur l'exploitation** comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'unité de travail annuel (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ **Les surfaces agricoles et les cheptels** sont valorisés selon des coeffi-

cients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**.

■ **Les cheptels** sont connus en nombre de têtes. Leur mesure en **unité de gros bétail (UGB)** permet de comparer les effectifs de troupeaux composés d'animaux d'espèces ou de catégories différentes.

Agreste Champagne-Ardenne n° 7 - Octobre 2011



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Service régional de l'information statistique et économique
 Complexe agricole Mont-Bernard - Rte de Suippes
 51037 Châlons-en-Champagne cedex
 Tél : 03 26 66 20 33 - Fax : 03 26 21 02 57
 E-mail : srise.draaf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr

Directeur de publication : Y. Lobjoit
 Rédacteur en chef : S. Skrabo
 Rédaction : S. Skrabo
 Composition : M. Lallement
 Dépôt légal : à parution
 ISSN : 1249-5891

Prix : 3 euros